

# NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : [www.auzelles.fr](http://www.auzelles.fr)

La population de la commune est en progression (387 habitants au 01/01/2019 contre 383 habitants au 01/01/2018). Les taux des taxes foncières vont progresser de 5% en 2022. La commune n'est pas endettée.

Le budget communal présente un excédent au 31/12/2021, de 354 239.46 €. Cependant cet excédent est essentiellement composé de l'excédent des sections (353 305.37 €). L'excédent de la commune ne s'élève qu'à 934.09 €.

## **1. BUDGET PRINCIPAL**

### **A. Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

- **Dépenses :**

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2022

CHAPITRES	BP 2022
011 – Charges à caractère général	452 683,37 €
012 – Charges de Personnel	160 500.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	49 285.75 €
66 – Charges financières	100.00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 100.00 €
73 – Attributions de compensation versées à la COCOM	7 700.00 €
042 – Opérations d'ordre (amortissements)	6 142.41 €
022 – Dépenses imprévues	3 472.14 €
023 – Virement à la section d'investissement	60 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>741 983.67 €</b>

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 741 983.67 €. En hausse de 36.59 % par rapport à 2021.

Les charges à caractère général sont en hausse de 68.79 % : hausse du gaz, du carburant, mais surtout de l'entretien et réparation dans les bois et forêts (compte du budget des sections : 330 083.37 €). Diminution des fournitures administratives et des remboursements des frais de déplacement.

Les charges de personnel progressent de 0.75 %, à 160 500 €. Services techniques : 2 postes de 35 heures et 1 poste de 6 heures. Service administratif : 1 poste de 35 heures avec un agent à 90% soit 31 heures 30.

Les autres charges de gestion courante sont en hausse de 13.02 %, à 49 285.75 €. Les indemnités des élus progressent de 9.86 %, de 14 200 € à 15 600 €, et leur formation passe de 300 à 400 € (obligation de prévoir au minimum 2% du montant des indemnités). Hausse de 5.71 % des autres contributions obligatoires (participations aux écoles) à 18 500 €. Les subventions aux associations augmentent de 29.18 %, à 3 775.75 € (reprises des activités des associations et des voyages scolaires).

Les charges financières sont identiques (100 €). Les charges exceptionnelles sont en hausse du fait du versement de 1 500 € des sections suite au jugement du 20 janvier 2022.

Les attributions de compensation versées à la COCOM sont identiques :

- Versement de la commune à la COCOM :
  - SPANC : 572.80 €
  - SDIS : 7 721.19 €
  - Frais généraux : 1 611.00 €
  - Portage de repas à domicile 1 529.53 €
- Versement de la COCOM à la commune :
  - Reversement taxe professionnelle : 3 744.28 €
- Différence : 7 690.24 € à verser à la COCOM.

Les amortissements sont en baisse, de 33.69 % (fin de l'amortissement de l'enfouissement des réseaux à Vindiolet).

Le virement à la section d'investissement est de 60 000 € (+ 20%).

• **Recettes :**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2022**

CHAPITRES	BP 2022
70 – Produits des services	113 610.00 €
73 – Impôts et taxes	106 250.00 €
74 – Dotations et participations	176 950.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	23 000.00 €
77 – Produits exceptionnels	3 420.00 €
64 – Atténuation de charges	110.00 €
002 – Résultat antérieur	318 643.67 €
<b>TOTAL</b>	<b>741 983.67 €</b>

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 741 983.67 €. En hausse de 36.59 % par rapport à 2021.

La vente de produits (chapitre 70) passe de 34 010 € à 113 610 €, du fait d'une estimation de vente de bois plus importante que celle prévue dans le budget 2021.

Le montant des impôts et taxes (chapitre 73) progresse du fait de l'évolution annuelle des valeurs locatives et de la hausse de 5 % des taux en 2022 (88 000 € d'impôts locaux).

Les dotations de l'Etat (chapitre 74) diminuent de 0.11 %, à 176 950 €, notamment l'attribution du fond départemental de la taxe professionnelle (- 21.88 %).

Les autres produits de gestion courante sont identiques à 23 000 €. Les logements communaux sont quasiment tous loués et les locations de la salle des fêtes ont repris.

Les atténuations de charges sont identiques, à 110 €.

Les produits exceptionnels progressent de 232.04 %, à 3 420 € (remboursement portage repas 2021 par la COCOM et remboursement des frais de justice par Groupama).

Le résultat antérieur est en forte augmentation (67.99 %), du fait de l'important excédent de fonctionnement des sections en 2021 et de l'excédent d'investissement de 2021.

## **B. Section d'investissement :**

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 163 992.41 € (+ 15.70 %).

Les principaux investissements de l'année 2022 seront les suivants :

- Voirie 2022 : 40 000 €
- Restauration de la toiture de la sacristie : 16 000 €
- Rénovation du T3 : 20 000 €
- Achèvement de l'adressage (panneaux) : 18 000 €
- Achat terrains LAROCHE et BORDEL : 4 000 €
- Rénovation des WC publics : 18 200 €
- Achat étrave et chaînes : 19 200 €
- Stationnement handicapé devant la mairie : 10 000 €

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 163 992.41 € (+ 15.70 %).

Les principales recettes d'investissements de l'année 2022 sont les suivantes :

- Subventions restauration de la toiture de la sacristie et de l'église (Etat et Région) : 7 300 €
- Subvention adressage (Etat) : 6 000 €
- Subventions WC publics (Département et Région) : 11 255 €
- Subvention étrave et chaînes : 9 600 €
- Amendes de police (stationnement handicapé) : 7 500 €
- Vente de l'ancienne étrave : 2 400 €
- FCTVA (remboursement TVA) : 1 950 €

## **2. BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **A. Section de fonctionnement :**

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 9 819.13 €. Elles sont en hausse de 3.42 %.

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 9 819.13 €. Elles sont en hausse de 3.42 %. La redevance assainissement se compose d'une part fixe (90 €) et d'une part variable (0.14 € par m<sup>3</sup>).

### **B. Section d'investissement :**

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 53 270.06 € : amortissements des subventions et révision du schéma d'assainissement (6 000 €) et épandage des boues de la station d'épuration.

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 53 270.06 € : amortissement des travaux, excédent antérieur reporté et subvention pour la révision du schéma d'assainissement (1 200 €).

# NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune : [www.auzelles.fr](http://www.auzelles.fr)

La population de la commune est en progression (387 habitants au 01/01/2019 contre 383 habitants au 01/01/2018). Les taux des taxes foncières vont progresser de 5% en 2022. La commune n'est pas endettée.

Le budget communal présente un excédent au 31/12/2021, de 354 239.46 €. Cependant cet excédent est essentiellement composé de l'excédent des sections (353 305.37 €). L'excédent de la commune ne s'élève qu'à 934.09 €.

## **1. BUDGET PRINCIPAL**

### **A. Section de fonctionnement :**

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

- **Dépenses :**

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2022

CHAPITRES	BP 2022
011 – Charges à caractère général	452 683,37 €
012 – Charges de Personnel	160 500.00 €
65 – Autres charges de gestion courante	49 285.75 €
66 – Charges financières	100.00 €
67 – Charges exceptionnelles	2 100.00 €
73 – Attributions de compensation versées à la COCOM	7 700.00 €
042 – Opérations d'ordre (amortissements)	6 142.41 €
022 – Dépenses imprévues	3 472.14 €
023 – Virement à la section d'investissement	60 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>741 983.67 €</b>

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 741 983.67 €. En hausse de 36.59 % par rapport à 2021.

Les charges à caractère général sont en hausse de 68.79 % : hausse du gaz, du carburant, mais surtout de l'entretien et réparation dans les bois et forêts (compte du budget des sections : 330 083.37 €). Diminution des fournitures administratives et des remboursements des frais de déplacement.

Les charges de personnel progressent de 0.75 %, à 160 500 €. Services techniques : 2 postes de 35 heures et 1 poste de 6 heures. Service administratif : 1 poste de 35 heures avec un agent à 90% soit 31 heures 30.

Les autres charges de gestion courante sont en hausse de 13.02 %, à 49 285.75 €. Les indemnités des élus progressent de 9.86 %, de 14 200 € à 15 600 €, et leur formation passe de 300 à 400 € (obligation de prévoir au minimum 2% du montant des indemnités). Hausse de 5.71 % des autres contributions obligatoires (participations aux écoles) à 18 500 €. Les subventions aux associations augmentent de 29.18 %, à 3 775.75 € (reprises des activités des associations et des voyages scolaires).

Les charges financières sont identiques (100 €). Les charges exceptionnelles sont en hausse du fait du versement de 1 500 € des sections suite au jugement du 20 janvier 2022.

Les attributions de compensation versées à la COCOM sont identiques :

- Versement de la commune à la COCOM :
  - SPANC : 572.80 €
  - SDIS : 7 721.19 €
  - Frais généraux : 1 611.00 €
  - Portage de repas à domicile 1 529.53 €
- Versement de la COCOM à la commune :
  - Reversement taxe professionnelle : 3 744.28 €
- Différence : 7 690.24 € à verser à la COCOM.

Les amortissements sont en baisse, de 33.69 % (fin de l'amortissement de l'enfouissement des réseaux à Vindiolet).

Le virement à la section d'investissement est de 60 000 € (+ 20%).

• **Recettes :**

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2022**

CHAPITRES	BP 2022
70 – Produits des services	113 610.00 €
73 – Impôts et taxes	106 250.00 €
74 – Dotations et participations	176 950.00 €
75 – Autres produits de gestion courante	23 000.00 €
77 – Produits exceptionnels	3 420.00 €
64 – Atténuation de charges	110.00 €
002 – Résultat antérieur	318 643.67 €
<b>TOTAL</b>	<b>741 983.67 €</b>

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 741 983.67 €. En hausse de 36.59 % par rapport à 2021.

La vente de produits (chapitre 70) passe de 34 010 € à 113 610 €, du fait d'une estimation de vente de bois plus importante que celle prévue dans le budget 2021.

Le montant des impôts et taxes (chapitre 73) progresse du fait de l'évolution annuelle des valeurs locatives et de la hausse de 5 % des taux en 2022 (88 000 € d'impôts locaux).

Les dotations de l'Etat (chapitre 74) diminuent de 0.11 %, à 176 950 €, notamment l'attribution du fond départemental de la taxe professionnelle (- 21.88 %).

Les autres produits de gestion courante sont identiques à 23 000 €. Les logements communaux sont quasiment tous loués et les locations de la salle des fêtes ont repris.

Les atténuations de charges sont identiques, à 110 €.

Les produits exceptionnels progressent de 232.04 %, à 3 420 € (remboursement portage repas 2021 par la COCOM et remboursement des frais de justice par Groupama).

Le résultat antérieur est en forte augmentation (67.99 %), du fait de l'important excédent de fonctionnement des sections en 2021 et de l'excédent d'investissement de 2021.

## **B. Section d'investissement :**

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 163 992.41 € (+ 15.70 %).

Les principaux investissements de l'année 2022 seront les suivants :

- Voirie 2022 : 40 000 €
- Restauration de la toiture de la sacristie : 16 000 €
- Rénovation du T3 : 20 000 €
- Achèvement de l'adressage (panneaux) : 18 000 €
- Achat terrains LAROCHE et BORDEL : 4 000 €
- Rénovation des WC publics : 18 200 €
- Achat étrave et chaînes : 19 200 €
- Stationnement handicapé devant la mairie : 10 000 €

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 163 992.41 € (+ 15.70 %).

Les principales recettes d'investissements de l'année 2022 sont les suivantes :

- Subventions restauration de la toiture de la sacristie et de l'église (Etat et Région) : 7 300 €
- Subvention adressage (Etat) : 6 000 €
- Subventions WC publics (Département et Région) : 11 255 €
- Subvention étrave et chaînes : 9 600 €
- Amendes de police (stationnement handicapé) : 7 500 €
- Vente de l'ancienne étrave : 2 400 €
- FCTVA (remboursement TVA) : 1 950 €

## **2. BUDGET ASSAINISSEMENT**

### **A. Section de fonctionnement :**

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 9 819.13 €. Elles sont en hausse de 3.42 %.

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 9 819.13 €. Elles sont en hausse de 3.42 %. La redevance assainissement se compose d'une part fixe (90 €) et d'une part variable (0.14 € par m<sup>3</sup>).

### **B. Section d'investissement :**

- **Dépenses :**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 53 270.06 € : amortissements des subventions et révision du schéma d'assainissement (6 000 €) et épandage des boues de la station d'épuration.

- **Recettes :**

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 53 270.06 € : amortissement des travaux, excédent antérieur reporté et subvention pour la révision du schéma d'assainissement (1 200 €).